



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ARTELIA REGION SUD-OUEST

AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
CS 8011
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax. : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE DE LISLE

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
1. SECTEURS 1, 2 ET 3	2
1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DES TROIS SECTEURS	2
1.2. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT	2
1.3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT	2
1.4. MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION	2

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PREAMBULE



Le site du bourg de Lisle appartient à une zone de sensibilités visuelles importantes vers l'Ouest avec une structure bocagère liée au cours d'eau bien conservée.

C'est un espace relativement fractionné avec quelques points de vue sur le bourg au niveau des lignes de crêtes.



1. SECTEURS 1, 2 ET 3

1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DES TROIS SECTEURS

Le secteur 1 est stratégique, il se situe à proximité immédiate du bourg, en face du cimetière, dans un vaste secteur déjà urbanisé. Il est en légère pente Nord-Est Sud-Ouest. L'ancrage viaire (voirie, cheminements piétons) permettra le développement urbain cohérent de ce secteur.

Le secteur 2 est plus éloigné du centre, mais il est lui aussi compris dans une enveloppe urbaine existante.

Le secteur 3 jouxte le centre historique de Lisle.

1.2. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

L'insertion des zones construites est à recentrer en appui au plus proche de l'existant en limitant les vis à vis avec l'apport de nouvelles lisières végétales et la protection des structures végétales existantes.

1.3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Paysage et densité

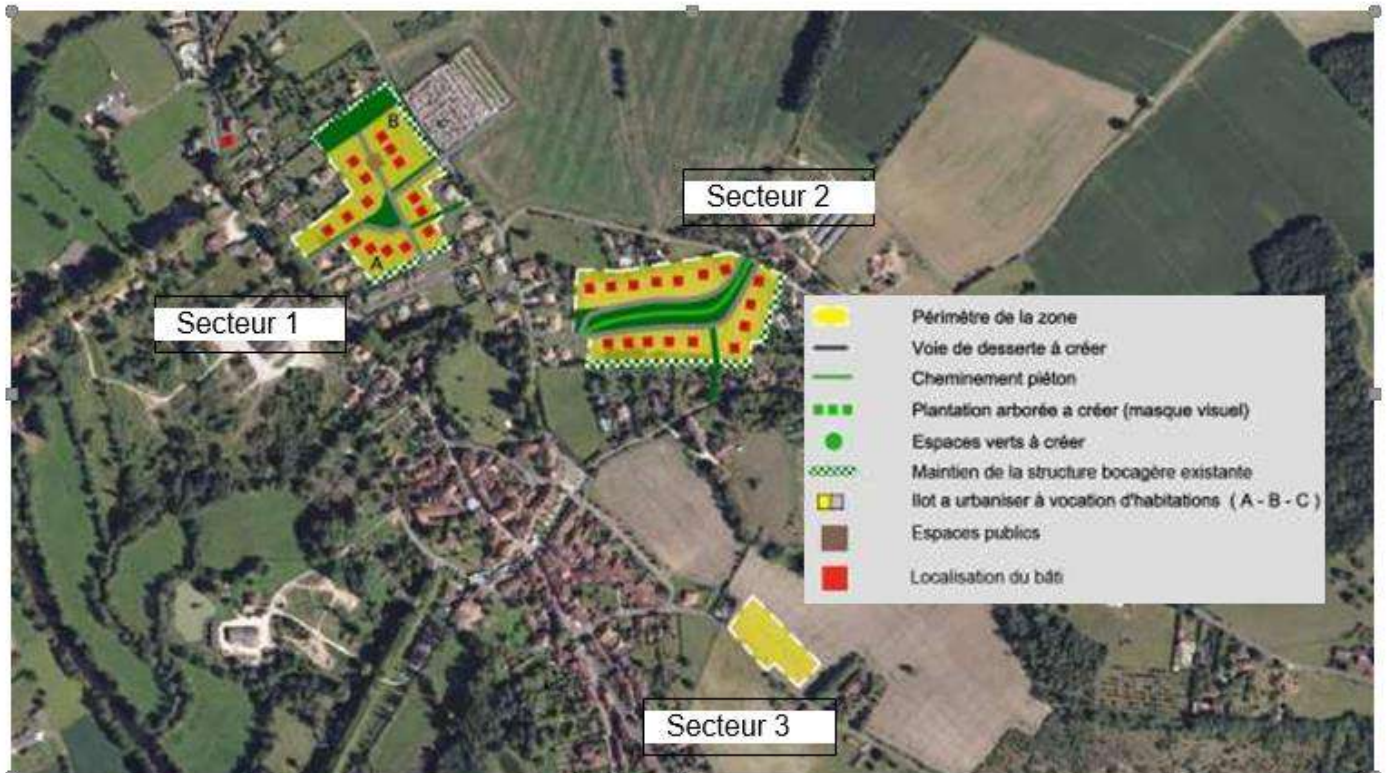
- Insertion paysagère respectant les caractères du bourg et notamment les orientations des parcelles.
- Densité 6 à 8 logements par hectare.

Accès et dessertes

- L'accès du secteur 1 se fera à partir d'une voie unique connectée en bouclage aux deux voies existantes et séparant deux unités d'aménagement, des voies secondaires bordés de cheminements pour les piétons et qui permettront de desservir les lots à partir d'une placette centrale.
 - Nouvelle rédaction : en raison de l'urbanisation existante (déclaration préalable DP024 243 19 R0023 délivrée le 13/01/2020), Les accès seront au nombre de trois au nord, le long de la route communale et un accès au sud est autorisé car existant pour desservir un lot (cf Plan de découpage de la DP ci-dessous).
 - Ajout suite à PPA : La desserte du secteur 1 pourra être effectué via la RD 79 uniquement pour les lots libres. Le reste du secteur sera desservi par la voie communale.
 - Un cheminement piéton est maintenu pour permettre une circulation des habitants du lotissement.
- Les accès des secteurs 2 et 3 se feront avec une voie unique et une seule connexion sur la voirie existante.
- Les nouvelles structures végétales en périphérie permettront les transitions avec l'existant et éventuellement d'accueillir les circulations douces.

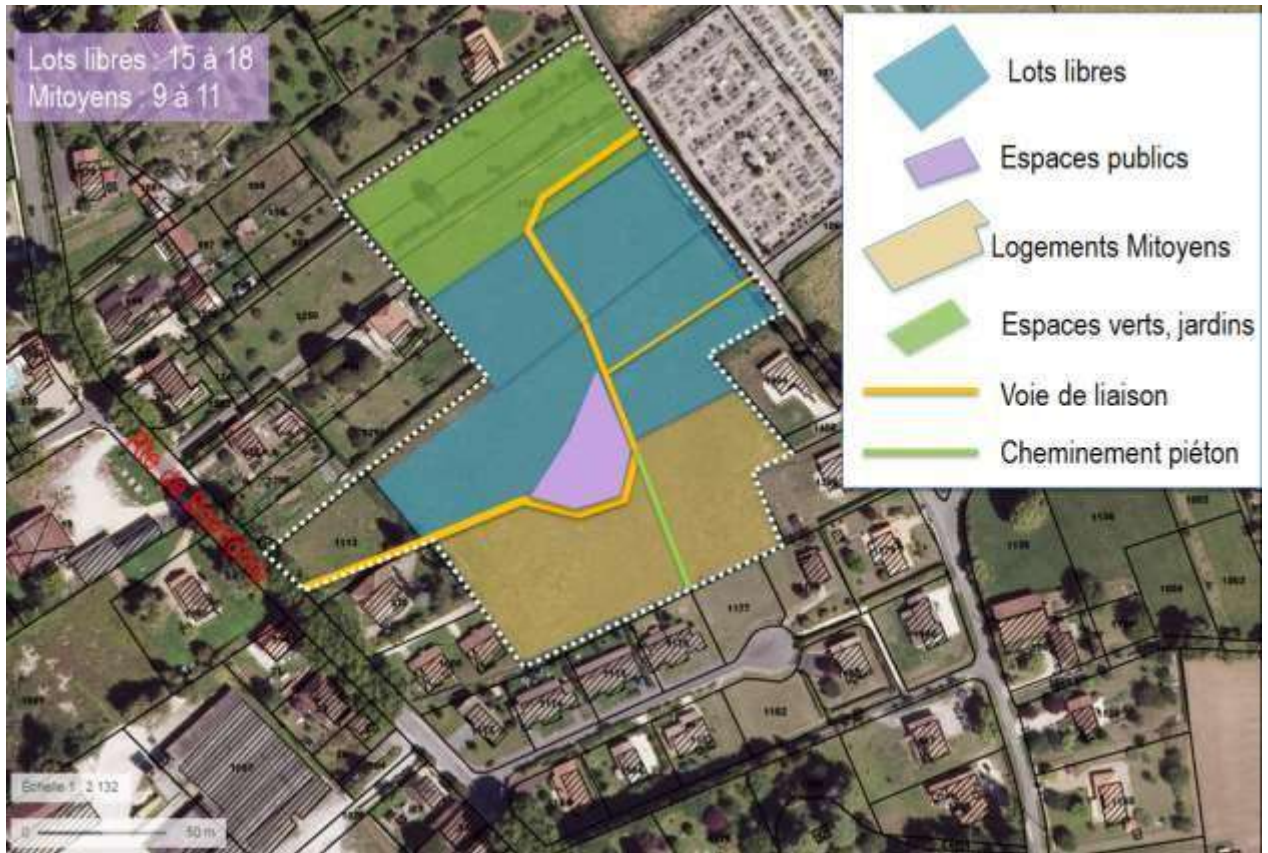
1.4. MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

Chaque secteur (1, 2, 3, ...) sera aménagé sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble pour assurer une cohérence dans l'aménagement de chaque secteur. Chaque secteur pourra être aménagé en une ou plusieurs tranches.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Détail de l'OAP du secteur 1

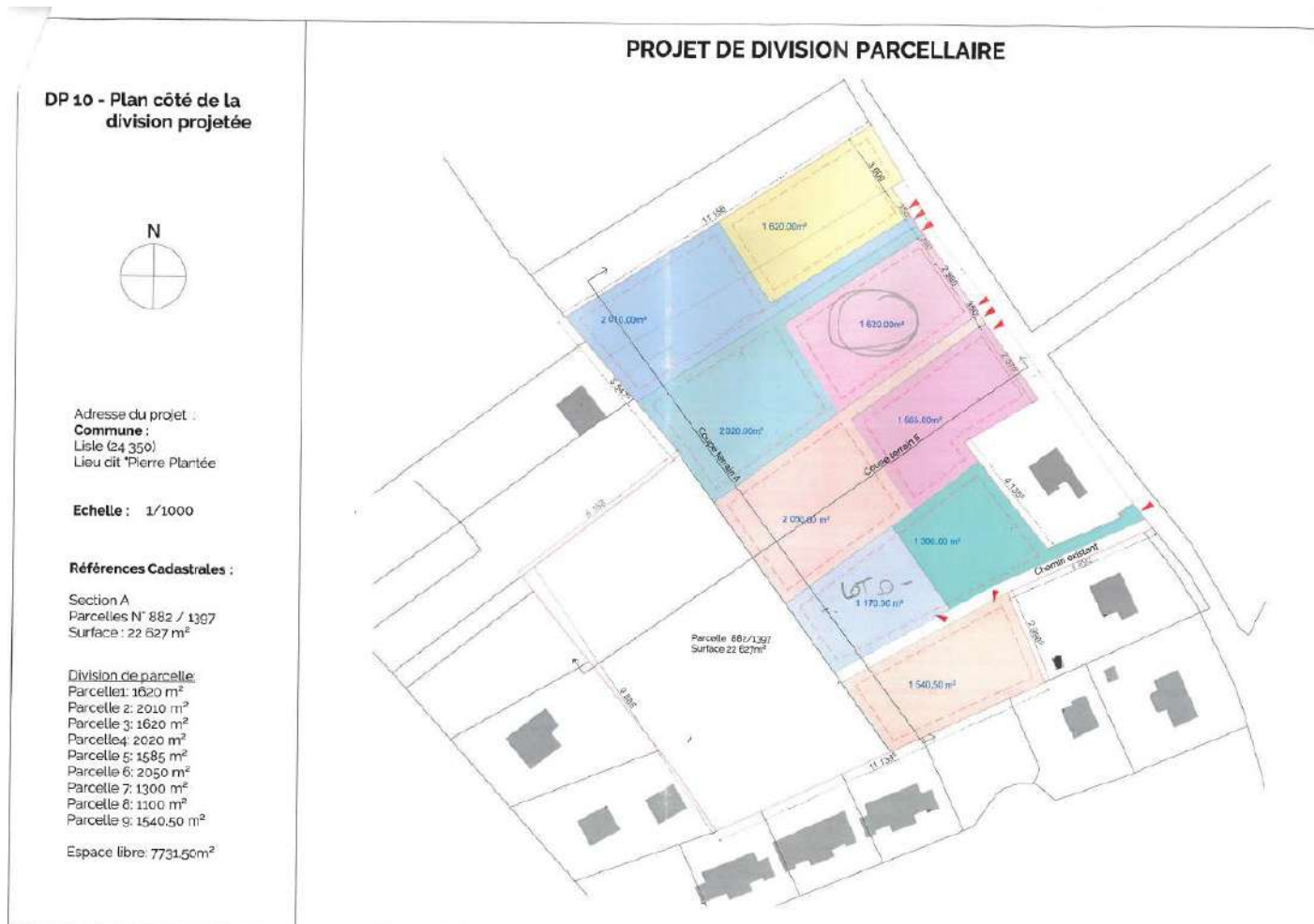
Nouveau Secteur 1



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) DU PERIGORD RIBERACOIS

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Plan de découpage de la DP02424319R0023 délivrée le 13/01/2020



Pour information, la quasi-totalité des lots font l'objet d'un permis de construire délivrés.